



CAHIER DES CHARGES D'UNE COMPETITION OFFICIELLE DELTA OU PARAPENTE F.F.V.L.

Définition d'une compétition officielle :

Compétition inscrite au calendrier des commissions compétitions delta ou parapente.

Pour toutes les exigences qui vont suivre, l'organisateur trouvera des conseils, des références, des règles détaillées ou des exemples dans les règlements officiels, dans le manuel de l'organisateur ou lors des formations de directeurs d'épreuves.

Exigences minimales obligatoires communes à toutes les compétitions : (correspondant au prix d'inscription pilote, tarif P1 pour le parapente)

- Respecter le règlement officiel de l'année en cours (élaboré par la commission compétition compétente et validé par le comité directeur fédéral).
- Vérifier que les pilotes mineurs ont une dérogation et sont bien encadrés.
- L'organisateur doit au minimum fournir :
 - Un(des) site(s) adapté(s) aux conditions et à la nature de l'épreuve par sa taille, son accessibilité et son aménagement.
 - Un PC avec un téléphone et du courant électrique.
 - Un directeur d'épreuve compétent et formé.
 - Une logistique informatique qui puisse traiter les résultats et les preuves GPS dans la journée.
 - Un système de déclenchement et d'organisation des secours qui permette une intervention rapide et efficace sur tout le parcours.
 - Une liste des balises à disposition des pilotes sur demande.
 - L'information aéronautique spécifique au jour de l'épreuve : état d'activation des espaces aériens classés et réglementés, activité particulière renseignée par NOTAM (parachutages, voltige avion, autre compétition aérienne ...)
 - Une carte du secteur de vol utilisé pour l'épreuve avec les délimitations horizontales de toute zone d'espace aérien interdite ou impliquant un changement de règle pour le pilote. Pour chacune de ces zones, expression en mètres de l'altitude maximum (et éventuellement minimum) à respecter par le pilote. Les balises de l'épreuve sont représentées sur cette carte. Un exemplaire au format A4 de cette carte est remis au pilote avant l'épreuve
 - La possibilité de charger automatiquement les points GPS.
 - Café et croissants le matin.
 - Une remise des prix avec un pot (sans alcool).

Services supplémentaires conseillés faisant parfois l'objet d'un surcoût de l'inscription :

- Des navettes ou des remontées mécaniques et la récupération (obligatoire en tarif P2 pour le parapente).
- Des casses-croûtes (surcoût).
- Un dîner collectif, festif et convivial (surcoût).

Les championnats de France seniors :

Les championnats de France font l'objet d'une aide de la part de la fédération. En plus des exigences minimales énoncées ci dessus, les organisateurs doivent :

- S'assurer de la présence quotidienne d'un médecin, responsable, avec le directeur d'épreuve, du déclenchement, de l'organisation des secours et capable d'intervenir en direct sur un accident.
- Organiser l'événement sur une semaine.
- Organiser un plan de communication autour de l'événement.
- Organiser une remise des prix avec invitation des officiels.
- Présenter à la F.F.V.L. un budget prévisionnel et après l'événement un budget réalisé.



- Prendre en charge tous les frais des bénévoles et des cadres travaillant sur l'événement (déplacement, hébergement, repas).
- Organiser des navettes et des récupérations (delta). En cas de non-respect de cette règle la subvention F.F.V.L. est diminuée de 2290€
- Gérer les inscriptions. Sauf disposition contraire, fonction des modalités et du planning de sélection, l'organisateur demande au secrétariat de la F.F.V.L. au moins un mois avant l'événement d'envoyer les invitations aux pilotes. L'organisateur fournit toutes les informations concernant la compétition.

En contrepartie, la F.F.V.L. fournit à l'organisateur, à sa demande :

- Une subvention nominale, définie chaque année au budget de la F.F.V.L., avec un acompte de 75% au vu du prévisionnel et le solde après l'événement au vu du bilan.
- Une subvention diminuée de 1525€ de la subvention nominale en cas d'intervention d'un cadre technique.
- Une subvention diminuée de 3050€ de la subvention nominale en cas d'intervention de deux cadres techniques.

A la demande de l'organisateur, et en concertation avec le directeur technique national, les cadres sont missionnés pour :

- Conseiller les organisateurs dans la préparation de l'événement (N.B. : en aucun cas le cadre organise l'événement).

et soit

- Assurer la direction des épreuves.

ou

- Conseiller et assister l'opérateur pour la saisie informatique et la gestion des outils.

Les championnats de France jeunes :

Les championnats de France jeunes font l'objet d'une aide de la part de la fédération. En plus des exigences minimales énoncées ci dessus, les organisateurs doivent :

- Proposer des dates d'épreuves, de préférence au cours des quinze derniers jours d'août ou, dans tous les cas, pendant les vacances scolaires d'été.
- S'assurer de la présence quotidienne d'un médecin, responsable, avec le directeur d'épreuve, du déclenchement, de l'organisation des secours et capable d'intervenir en direct sur un accident.
- Organiser au maximum 4 manches.
- Organiser un plan de communication autour de l'événement.
- Organiser une remise des prix avec invitation des officiels.
- Présenter à la F.F.V.L. un budget prévisionnel et après l'événement un budget réalisé.
- Prendre en charge tous les frais des bénévoles et des cadres travaillant sur l'événement (déplacement, hébergement, repas).

En contrepartie, la F.F.V.L. fournit à l'organisateur, à sa demande :

- Une subvention nominale, définie chaque année au budget de la F.F.V.L., avec un acompte de 75% au vu du budget prévisionnel et le solde après l'événement au vu du bilan.
- Une subvention diminuée de 760€ de la subvention nominale en cas d'intervention d'un cadre technique.

A la demande de l'organisateur, et en concertation avec le directeur technique national, le cadre est missionné pour :

- Conseiller les organisateurs dans la préparation de l'événement.

et soit

- Assurer la direction des épreuves.

ou

- Conseiller et assister l'opérateur pour la saisie informatique et la gestion des outils.



La Coupe de France U.N.S.S.-F.F.V.L. :

La fédération organise, en partenariat avec l'U.N.S.S., la Coupe de France U.N.S.S.-F.F.V.L. La participation financière de la fédération est définie chaque année au budget de la F.F.V.L. Le versement sera de 1/3 avant la compétition et le solde sur présentation du budget réalisé.

En contrepartie, l'organisateur de l'épreuve s'engage à respecter le règlement édicté par la commission formation et validé par le comité directeur fédéral.

La Coupe BLERIOT :

La coupe Blériot est organisée annuellement, alternativement en Grande Bretagne et en France. Lorsqu'elle est organisée en France la F.F.V.L. a besoin d'un organisateur. La compétition accueille 24 pilotes (12 deltas et 12 parapentes).

Il est demandé à l'organisateur :

- Un site delta et parapente (décollage/atterrissage).
- Un PC avec un ordinateur.
- Une personne responsable du pointage GPS et du calcul des points.
- Une cérémonie de remise des prix et un dîner collectif festif et convivial.
- De proposer un hébergement collectif et d'assurer l'accueil des pilotes.

La F.F.V.L. prend en charge :

- Les navettes.
- La direction des épreuves.
- La liste des balises.
- Le financement des hébergements des pilotes (Anglais et Français avec l'encadrement).

Pour toute question technique relative à l'application de ce cahier des charges d'organisation d'une compétition officielle de la Fédération française de vol libre, s'adresser à :

Yves GOUESLAIN,
Directeur technique adjoint chargé de la compétition.
Téléphone : 06.08.66.06.12.
Mel : yves.goueslain@wanadoo.fr.